

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1077

Artikel: Alternatives
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'apprentissage

(jd) Genève illustre l'observation maintes fois vérifiée que les restrictions à leur train de vie sont toujours plus douloureuses pour les mieux lotis. Plus que d'autres en effet, le canton du bout du lac a bénéficié d'une croissance économique forte et de ce fait a pu offrir à la population des prestations étendues et en général de qualité. Ceux qui aver-

tissaient de la fragilité des bases de cette prospérité n'ont pas été entendus et lorsque les difficultés financières, prévisibles depuis trois ou quatre ans, sont apparues, personne dans un premier temps (1990) n'a voulu ouvrir les yeux: ni le gouvernement qui, désuni, a été incapable de se mettre d'accord sur un plan d'économies et a taillé unilatéralement dans la masse salariale de la fonction publique (suppression du ratrappage), ni le Cartel intersyndical niant l'évidence du déséquilibre profond des finances cantonales. Le scénario s'est répété un an plus tard, avec des chiffres plus alarmants encore: le gouvernement décide sans la moindre concertation de limiter l'indexation des salaires et de réduire modestement les effectifs tout en augmentant les impôts, tout cela pour une durée limitée; il présente simultanément un train de mesures destiné à contenir le déficit à 455 millions de francs. Nous sommes le 4 mars et Genève ne dispose toujours pas de budget pour l'année courante. Ce bricolage sans perspective à long terme effraie les fonctionnaires dont les représentants les plus hardis n'hésitent pas à sortir la vieille langue de bois pour fustiger le démantèlement de l'Etat social et un gouvernement à la solde des patrons. Le ton monte, les accusations s'entrecroisent, au-delà de la Versoix on observe, étonné.

Compromis formel

Aujourd'hui, après un jour et demi de grève, l'accord signé porte sur une réduction des salaires aussi bien que des effectifs. C'est donc bien plus sur la forme que sur le fond qu'a porté le conflit entre un Conseil d'Etat plus habile à distribuer qu'à gérer la pénurie et une fonction publique peu habituée à voir ses revendications refusées. Si l'on excepte les milieux patronaux qui constamment ont soufflé sur la braise, tous les acteurs sont satisfaits du compromis. Genève est pourtant loin d'être tirée d'affaire et la route qui mène à l'assainissement des finances publiques est encore longue. De cette affaire le Grand Conseil et les partis politiques ne sortent pas grandis. Certes les conditions de travail de la fonction publique relèvent d'abord du dialogue entre le gouvernement et les organisations syndicales. Mais devant

un déficit d'une telle ampleur et qui risque bien de durer, on aurait pu attendre du parlement, co-responsable des largesses passées, qu'il indique un choix politique, des priorités dans l'action de l'Etat. Au lieu de quoi il s'est fait discret et se trouve maintenant dans la situation de devoir avaliser les accords conclus, faute de quoi c'est le chaos qui menace. Alternative peu glorieuse pour les représentants du peuple et déficit démocratique: car la critique nécessaire des fonctions de l'Etat et la définition des priorités nouvelles sont l'affaire de tous et non seulement du gouvernement et du cartel autour du tapis vert.

Position courageuse

On notera enfin la position courageuse et originale du parti socialiste, une formation politique traditionnellement proche de la fonction publique. Le PSG n'a pas craint de proposer une série de mesures qui, à côté de dépenses supplémentaires indispensables à la solidarité avec les plus démunis (chômeurs, personnes âgées), à une relance ciblée et à une restructuration économique, prévoit également des économies à court terme, une limitation temporaire de la masse salariale des fonctionnaires et, à plus long terme, une révision de la fiscalité et une rationalisation de l'activité de l'Etat. ■

Egalité des salaires

(ag) Inscrire le principe «à travail égal, salaire égal» directement dans le Code des obligations, c'est ce que propose la libérale Suzette Sandoz, par voie d'initiative parlementaire.

Sur la base de la disposition constitutionnelle, il est déjà possible d'ouvrir une procédure judiciaire. Et une jurisprudence a d'ores et déjà été établie. L'inscription dans le Code des obligations, au chapitre du contrat de travail, clarifierait pourtant les démarches de recours.

Le Conseil national qui avait en son temps écarté une initiative d'Yvette Jaggi demandant que le syndicat puisse agir au nom de l'ouvrière lésée réservera-t-il un accueil meilleur à cette initiative-là ?

La question concrète demeure cependant: comment exercer un droit dans un rapport de forces inégal et dans des secteurs mal organisés ? ■

Alternatives

Il y a un peu plus de dix ans, la Californie décidait de promouvoir activement les énergies renouvelables. Aujourd'hui l'énergie éolienne installée fournit 1400 mégawatts, le solaire thermique 400 mégawatts, la géothermie 2000, mégawatts tout comme l'utilisation de la biomasse, soit au total l'équivalent de quatre grandes centrales nucléaires.